

LES CONDITIONS DE LA GARANTIE CONSTRUCTEUR

SONT TOTALEMENT EXCLUS DE LA GARANTIE CONSTRUCTEUR :

- Piles de télécommande
- Pneumatiques
- Amortisseurs
- Câbles
- Ampoules
- Fusibles
- Courroies
- Plaquettes de freins
- Balais d'essuie-glaces
- Garnitures et tissus
- Disques de freins (usure, aspect, déformation)
- Corrosion des lignes d'échappement
- Soufflets
- Transmissions et direction
- Bougies
- Réglages de câbles, de phares, de géométrie
- Tous les liquides et huiles
- Tous les frais d'entretien

SONT EXCLUS DE LA GARANTIE CONSTRUCTEUR APRÈS 6 MOIS :

- Batteries 12V pour défaut interne

SONT EXCLUS DE LA GARANTIE CONSTRUCTEUR APRÈS 30 000 KILOMÈTRES :

- Système d'injection moteur
- Flexibles d'échappement
- Variateurs
- Silentblocs moteur
- Silentblocs de bras de suspension